

and comfort in Great Britain. Naturally, he would have received a somewhat different treatment in Poland, as he was responsible for the deaths of hundreds of people, particularly Poles. Many similar examples might be quoted; thus, in the American Zone, concentration camps were guarded by men who had been members of a notorious German corps responsible for the death of many Polish underground workers, some of whom had carried out the orders of the London Government of émigrés. Poland did not wish such individuals to return to their home country.

The United States had been particularly generous; Mr. Mikolajczyk, who had arrived in Washington with seventeen dollars in his pocket, had recently bought a property worth nearly 70,000 dollars. Two weeks after his arrival in the United States, Mr. Nagy, the Hungarian ex-minister, had bought a property in Connecticut worth about 100,000 dollars. It was not that type of people who were being claimed by their home country, but the tens of thousands of refugees who were being forcibly prevented from returning to their homes. The Polish Government had collected thousands of declarations upon oath and affidavits from these refugees, proving their desire to return to their home country.

The problem was therefore twofold: there was the question of traitors who had returned to the country of their masters, and that of hundreds of thousands of unfortunate human beings whose plight was being used for propaganda purposes by the United Kingdom representative. For example, there were tens of thousands of Polish children in the camps of the British Zone of occupation in Germany. Not only was the United Kingdom Government refusing to send them back to Poland, but it was permitting those children to be brought up as Germans. The Polish Government would never renounce its right to repatriate those refugees, and would never allow them to be enslaved. The Polish delegation would insist that this question should be fully discussed by the General Assembly.

The meeting rose at 6 p.m.

TWO HUNDRED AND SIXTY-SEVENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 9 March 1949, at 11 a.m.*

President: Mr. James THORN (New Zealand).

80. Report of the IRO on the resettlement of non-repatriable refugees and displaced persons: continuation of the discussion on the report of the Social Committee (E/1092, E/AC.7/W.57, E/1199, E/1213 and E/1223)

Mr. DE SOUZA GOMES (Brazil), replying to the speech made by the representative of Poland at the preceding meeting, read out three telegrams received by him from Latvian, Estonian and other displaced persons who had been resettled in his country. Those telegrams referred to the good conditions enjoyed by displaced persons in Brazil and expressed sharp protest

traitement quelque peu différent en Pologne, car il est responsable de la mort de centaines de personnes, en particulier des Polonais. On pourrait citer bien d'autres exemples similaires: c'est ainsi que dans la zone américaine la garde des camps de concentration est assurée par des éléments d'une ancienne brigade allemande de triste renommée qui est responsable de la mort de bien des résistants polonais, dont certains suivaient les ordres du Gouvernement émigré à Londres. La Pologne ne tient pas à ce que de pareils individus retournent dans leur pays d'origine.

Les Etats-Unis ont été particulièrement généreux: c'est ainsi que M. Mikolajczyk, arrivé à Washington avec 17 dollars en poche, s'est récemment acheté une propriété valant près de 70.000 dollars. L'ancien ministre hongrois, M. Nagy, quinze jours après son arrivée aux Etats-Unis, s'est acheté dans le Connecticut une propriété valant près de 100.000 dollars. Ce n'est pas cette catégorie de personnes que leur pays d'origine réclame, mais les dizaines de milliers de réfugiés que l'on empêche par la force de rentrer dans leurs foyers. Le représentant de la Pologne déclare à ce sujet que son Gouvernement a recueilli de ces réfugiés, des milliers de déclarations sous serment et des affidavits prouvant leur désir de rentrer dans leur pays d'origine.

Le problème est donc double: il y a celui des traîtres qui retournent chez leurs maîtres et celui des centaines de milliers d'êtres humains malheureux dont le représentant du Royaume-Uni utilise la misère à des fins de propagande. Il y a par exemple les dizaines de milliers d'enfants polonais qui se trouvent dans des camps en zone britannique d'occupation en Allemagne. Non seulement le Gouvernement du Royaume-Uni refuse de les renvoyer en Pologne, mais il tolère que ces orphelins soient élevés comme des Allemands. Le Gouvernement polonais ne renoncera jamais au droit qu'il a de rapatrier ces réfugiés, et il ne permettra pas qu'on en fasse des esclaves. La délégation de la Pologne insistera pour que cette question soit discutée à fond par l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 heures.

DEUX-CENT-SOIXANTE-SEPTIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 9 mars 1949, à 11 heures.*

Président: M. James THORN (Nouvelle-Zélande).

80. Rapport de l'OIR sur la réinstallation des réfugiés et personnes déplacées non rapatriables: suite de la discussion sur le rapport du Comité social (E/1092, E/AC.7/W.57, E/1199, E/1213 et E/1223)

M. DE SOUZA GOMES (Brésil), répondant au discours prononcé par le représentant de la Pologne à la séance précédente, donne lecture de trois télégrammes émanant de Lettons, d'Estoniens et d'autres personnes déplacées réinstallées dans son pays. Ces télégrammes certifient que les personnes déplacées se trouvant au Brésil vivent dans de bonnes conditions; par ailleurs, ils

against allegations to the contrary by the USSR and Polish representatives on the Economic and Social Council. The authors of the telegrams affirmed their satisfaction with their new life.

Mr. SMOLIAR (Byelorussian Soviet Socialist Republic) pointed out that the question of displaced persons was of particular interest to his Government, as the refugees included many Byelorussians, particularly girls and young women who had been deported to Germany during the war. Letters received from displaced persons showed that conditions in camps were far from satisfactory, and that complaints by the displaced persons themselves were not given due attention by the camp administrators or the International Refugee Organization.

The delegation of the Byelorussian-SSR insisted that all refugees wishing to return to their countries should be permitted to do so at once. It did not demand the repatriation of each and every displaced person; there were doubtless some who did not wish to return, and their Governments were not particularly anxious to receive them. The main issue did not revolve around those few, many of whom had actively participated in hostilities on the side of the Germans and were now afraid to return home to the just punishment which awaited them.

A series of decisions on the repatriation of displaced persons had been adopted by the United Nations; in addition, agreements on that matter had been concluded between the four great Powers. Neither those resolutions nor those agreements were being implemented; they were being openly flouted by the United States and United Kingdom occupation authorities.

Mr. Smoliar recalled that he had already drawn the attention of the Social Committee to the fact that Soviet repatriation missions were not admitted to displaced persons' camps in the Western Zones of Germany, and that instead of facilitating the speedy solution of the problem of refugees, the Anglo-American authorities were using every conceivable method to retard it.¹ The occupation authorities had filled key administrative posts in the camps by persons who were known to have been deserters and collaborators with the Nazis. The newspapers made available to displaced persons were full of lies designed to intimidate those wishing to return home. That propaganda campaign was being encouraged and in some cases actively assisted by the Anglo-American occupation authorities, who were doing everything possible to interfere with the work of repatriation missions.

As an instance of the organized attempts to prevent repatriation, Mr. Smoliar said that Polish refugees who had decided to return to Poland in the face of strong opposition by the British authorities had been treated ignominiously by British military personnel on the repatriation ship, and that one pregnant woman had actually been struck by a British officer, a

protestant vivement contre les assertions des représentants de l'URSS et de la Pologne au Conseil économique et social, qui voudraient faire croire le contraire. Les expéditeurs des télégrammes affirment qu'ils sont satisfaits de leur nouvelle vie.

M. SMOLIAR (République socialiste soviétique de Biélorussie) signale que la question des personnes déplacées intéresse tout particulièrement son Gouvernement, car il se trouve parmi les réfugiés beaucoup de Biélorussiens, surtout des jeunes filles et des jeunes femmes déportées en Allemagne pendant la guerre. Des lettres émanant de personnes déplacées établissent que les conditions qui règnent dans les camps sont loin d'être satisfaisantes et que ni les administrateurs des camps, ni l'Organisation internationale des réfugiés n'accordent une attention suffisante aux réclamations des personnes déplacées.

La délégation de la RSS de Biélorussie insiste pour que tous les réfugiés désireux de retourner dans leur pays en reçoivent immédiatement l'autorisation. Elle n'exige pas le rapatriement de toutes les personnes déplacées sans exception; il est certain qu'il y a des personnes qui ne tiennent pas à rentrer dans leur pays, et les Gouvernements de ces pays ne tiennent pas particulièrement à les accueillir. Ce ne sont pas ces quelques individus, dont beaucoup ont pris une part active aux hostilités en faisant cause commune avec les Allemands et redoutent maintenant de retourner dans leur pays, sachant qu'un juste châtement les y attend, qui constituent le nœud du problème.

L'Organisation des Nations Unies a adopté une série de résolutions concernant le rapatriement des personnes déplacées; en outre, des accords à ce sujet ont été conclus entre les quatre grandes Puissances. Or, non contentes de ne mettre en œuvre ni les résolutions ni les accords en question, les autorités d'occupation américaines et britanniques vont jusqu'à les bafouer ouvertement.

M. Smoliar rappelle avoir déjà signalé au Comité social¹ que les missions soviétiques de rapatriement se voyaient refuser l'accès des camps de personnes déplacées situés dans les zones occidentales de l'Allemagne, et que, au lieu de faciliter la solution rapide du problème des réfugiés, les autorités anglo-américaines la retardent par tous les moyens imaginables. Les autorités d'occupation ont confié des postes-clés de l'administration des camps à des personnes qui sont de toute notoriété des déserteurs et d'anciens collaborateurs des nazis. Les journaux mis à la disposition des personnes déplacées sont pleins de mensonges destinés à intimider celles d'entre elles qui désirent rentrer dans leurs pays. Cette campagne de propagande bénéficie des encouragements et, dans certains cas, de l'aide active des autorités d'occupation anglo-américaines, qui font tout leur possible pour contrecarrer l'œuvre des missions de rapatriement.

Pour illustrer les tentatives organisées faites pour empêcher le rapatriement, M. Smoliar affirme que les réfugiés polonais qui avaient décidé de retourner en Pologne en dépit d'une vive opposition de la part des autorités britanniques, ont été ignominieusement traités par des militaires britanniques sur le navire qui les rapatriait, et qu'une femme enceinte a même été frappée par un officier

¹ See document E/AC.7/SR.74.

¹ Voir le document E/AC.7/SR.74.

fact which had been reported by the Polish Press and had aroused strong indignation.

Moreover, displaced persons wishing to be repatriated were subjected to harsh treatment such as solitary confinement, or were transferred to new camps or special labour units. In some cases such persons were immediately sent to countries outside Europe.

The statement by the United Kingdom representative at the preceding meeting had been full of slanderous and unsubstantiated charges. As a basis for his arguments he had cited the case histories of a handful of traitors and fascist collaborators. The delegation of the Byelorussian SSR was not interested in those deserters but in the fate of thousands of innocent people, including orphaned children and elderly people, who were forced to remain outside their own country.

Referring to the Brazilian representative's statement, Mr. Smoliar stated that he had received information from displaced persons transported to Brazil to the effect that refugees could enter the country only if they undertook to work as labourers; the conditions under which they were expected to work in the virgin forests and coffee plantations of Brazil were tantamount to suicide.

The report of the Social Committee (E/1199) could not be considered satisfactory by the Council, since it did not deal with the basic problem of repatriation. In attempting to substitute the solution of resettlement for repatriation, the IRO was not acting in the interests of the displaced persons or their countries of origin but rather of countries anxious to recruit cheap foreign labour.

For all those reasons, the delegation of the Byelorussian SSR would vote against the resolution contained in the report of the Social Committee.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) remarked that the telegrams quoted by the representative of Brazil bore a strong resemblance to letters sent home by Polish girls forcibly deported to Germany during the war. He stated that he had just heard from Rio de Janeiro that the refugee transit camp there, originally intended to give shelter to 550 persons, now housed up to 1,800 displaced persons. If conditions in Brazil were as satisfactory as the representative of Brazil had indicated, Mr. Katz-Suchy wondered why the IRO had had to suspend immigration to Brazil.

Mr. MAEVSKY (Union of Soviet Socialist Republics) observed that the United Kingdom representative's speech at the preceding meeting, instead of treating the subject under discussion with impartiality, had been an unwarrantably sharp attack against the USSR and the people's democracies. The United Kingdom representative had implied that the whole problem of refugees was due to the communist regime which forced people to flee from their countries, and he had tried to substantiate his view by referring to the notorious cases of Mikolajczyk, Kravchenko, Ferenc Nagy and others. The well-merited reprimand given by the representative

britannique, fait que la presse polonaise a rapporté et qui a soulevé une indignation profonde.

En outre, les personnes déplacées désireuses d'être rapatriées sont soit soumises à des traitements rigoureux, tels que la mise au secret, soit transférées dans d'autres camps ou versées dans des équipes spéciales de travail. Dans certains cas, ces personnes ont été immédiatement envoyées dans des pays situés hors d'Europe.

La déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni à la séance précédente regorgeait d'accusations calomnieuses et dénuées de fondement. A l'appui de ses dires, ce représentant a cité le cas d'une poignée de traîtres et de collaborateurs fascistes. Ce ne sont pas ces déserteurs qui intéressent la délégation de la RSS de Biélorussie, mais le sort de milliers d'innocents, parmi lesquels se trouvent des orphelins et des vieillards, qui sont maintenus de force loin de leur pays.

A propos de la déclaration du représentant du Brésil, M. Smoliar déclare avoir été informé par des personnes déplacées transférées au Brésil que les réfugiés n'étaient admis dans ce pays que s'ils s'engageaient à travailler comme manœuvres; le fait pour ces personnes d'accepter les conditions dans lesquelles on prétend les faire travailler dans les forêts vierges et les plantations de café du Brésil équivaut à un suicide.

Le Conseil ne saurait considérer comme satisfaisant le rapport du Comité social (E/1199), car ce document passe sous silence le problème fondamental que constitue le rapatriement. En s'efforçant de substituer au rapatriement la solution de la réinstallation, l'OIR n'agit, ni dans l'intérêt des personnes déplacées, ni de leurs pays d'origine, mais agit dans l'intérêt de pays qui tiennent à recruter de la main-d'œuvre étrangère à bon marché.

Pour toutes ces raisons, la délégation de la RSS de Biélorussie votera contre la résolution contenue dans le rapport du Comité social.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) fait remarquer que les télégrammes dont le représentant du Brésil a fait état ressemblent étrangement aux lettres que les jeunes filles polonaises déportées de force en Allemagne pendant la guerre écrivaient à leurs familles. M. Katz-Suchy vient d'apprendre de Rio-de-Janeiro que le camp de transit pour réfugiés qui s'y trouve, prévu à l'origine pour abriter 550 personnes, donne asile maintenant à 1.800 personnes déplacées. Si les conditions qui règnent au Brésil sont aussi satisfaisantes que le prétend le représentant du Brésil, M. Katz-Suchy se demande pourquoi l'OIR a dû suspendre l'immigration au Brésil.

M. MAEVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que, dans le discours qu'il a prononcé à la séance précédente, le représentant du Royaume-Uni, au lieu de traiter avec impartialité de la question en discussion, s'est livré à une attaque d'une violence injustifiable contre l'URSS et les démocraties populaires. Le représentant du Royaume-Uni a laissé entendre que tout le problème des réfugiés était dû au régime communiste qui obligeait les gens à fuir leur pays, et il a tenté d'établir le bien-fondé de son opinion en citant les cas bien connus de Mikolajczyk, de Kravtchenko, de Ferenc Nagy et d'autres. La délégation de l'URSS approuve.

of Poland in reply to that statement met with the full support of the USSR delegation. The United Kingdom representative's remarks had been so closely linked to other similar statements made by him in the course of discussion on other items of the Council's agenda as to convey the impression that he had been unable to curb the momentum of his former attacks. Those attacks had been fully answered by the USSR representatives; Mr. Maevsky did not wish to re-open the discussion on the relative merits of the communist and the capitalist systems.

The question of the completion of the repatriation of displaced persons had been put before the Council on the initiative of the USSR delegation, which was naturally interested in the repatriation of the tens of thousands of Soviet citizens deported during the war. The point at issue was not the repatriation of a few individuals who had succumbed to the blandishments of foreign intelligence agents, but of vast numbers of simple innocent people snatched away from their homes, whose return was now being prevented by every conceivable method ranging from propaganda to actual violence.

Unlike the delegation of the United Kingdom, the USSR delegation was able to substantiate its contentions by concrete facts. Thus, a Ukrainian woman, Valentina Gorbunova, had written from a camp in the American Zone of Germany that speaking in Russian was forbidden there and that the administration was engaged on an active anti-Soviet propaganda campaign. Petr Semelnikov, a USSR citizen, who had declared his wish to return home, had been certified insane after being subjected to beatings and other ill-treatment, and had later died in a lunatic asylum.

Far from facilitating the repatriation of displaced persons as the United Kingdom representative had affirmed, the Anglo-American authorities were doing their best to sabotage it. If they were really anxious to co-operate in the solution of the problem of refugees, they would open wide the doors of the camps to members of repatriation commissions. Instead, they interfered with the work of those commissions, and had actually expelled the Soviet mission from the American Zone. Refugees were being persecuted for the slightest attempt to return to their country. True information about the USSR in the form of newspapers or literary publications was not permitted to penetrate into the camps. On the contrary, the refugees were constantly indoctrinated with propaganda stories about alleged persecutions and shootings of persons who returned to the Soviet Union. A USSR citizen named Kovalevsky had been told by his British camp commandant that he would be shot as soon as he crossed the USSR frontier, although it was a well-known fact that the death penalty had long been abolished in the Soviet Union.

Similar stories were now being told to members of the Council by the United Kingdom representative. Thus, the Social Committee had been told of a Latvian woman who had allegedly barely escaped shooting upon her return. In his latest statement before the Council, the United Kingdom representative had referred to Soviet

sans réserves la réprimande bien méritée que le représentant de la Pologne a infligée au représentant du Royaume-Uni en réponse à cette déclaration. Les observations du représentant du Royaume-Uni s'apparentent si étroitement à des déclarations analogues qu'il a faites au cours de la discussion d'autres points de l'ordre du jour du Conseil que cela donne l'impression que, une fois lancé par ses attaques antérieures, il a été incapable, ensuite, de freiner son élan. Les représentants de l'URSS ont répondu en tous points à ces attaques; M. Maevsky ne désire pas rouvrir la discussion sur les mérites respectifs des systèmes capitaliste et communiste.

Le Conseil a été saisi de la question de l'achèvement des opérations de rapatriement des personnes déplacées sur l'initiative de la délégation de l'URSS qui, naturellement, s'intéresse au rapatriement des dizaines de milliers de citoyens soviétiques qui ont été déportés pendant la guerre. La question en jeu, ce n'est pas le rapatriement de quelques individus qui ont succombé aux cajoleries des agents secrets de l'étranger, mais celui d'un nombre immense d'innocents arrachés à leurs foyers et dont on empêche maintenant le retour par toutes les méthodes possibles, allant de la propagande à la force brutale.

A la différence de la délégation du Royaume-Uni, la délégation de l'URSS peut apporter des faits concrets à l'appui de ses affirmations. Ainsi, une Ukrainienne, Valentina Gorbunova, a écrit, d'un camp situé dans la zone américaine d'Allemagne, qu'il est interdit de parler le russe et que l'administration du camp se livre à une active campagne de propagande antisoviétique. Petr Semelnikov, un citoyen de l'URSS qui avait annoncé qu'il voulait retourner dans son pays, a été déclaré atteint d'aliénation mentale après avoir été battu et soumis à d'autres mauvais traitements; il est mort par la suite dans un asile d'aliénés.

Loin de faciliter le rapatriement des personnes déplacées, comme le représentant du Royaume-Uni l'a affirmé, les autorités anglo-américaines font de leur mieux pour le saboter. Si elles étaient vraiment désireuses de coopérer en vue de trouver une solution au problème des réfugiés, elles ouvriraient toutes grandes les portes des camps aux membres des commissions de rapatriement. Au lieu de cela, elles entravent le travail de ces commissions, et ont même chassé de la zone américaine la mission soviétique de rapatriement. Les réfugiés sont persécutés pour la moindre tentative de rentrer dans leur pays. On n'autorise pas dans les camps l'entrée d'informations exactes sur l'URSS sous forme de publications ou de journaux. Au contraire, les réfugiés sont constamment indoctrinés au moyen d'histoires de pure propagande selon lesquelles les personnes qui rentrent en Union soviétique sont persécutées ou fusillées. Un citoyen de l'URSS, nommé Kovalevsky, s'est entendu dire par son commandant de camp britannique qu'il serait fusillé dès qu'il aurait passé la frontière de l'URSS, bien que ce soit un fait bien connu que la peine de mort a été depuis longtemps abolie en Union soviétique.

Le représentant du Royaume-Uni raconte maintenant des histoires analogues aux membres du Conseil. Ainsi, on a dit aux membres du Comité social qu'une femme lettonne avait, à son retour dans son pays, échappé de peu au peloton d'exécution. Dans la dernière déclaration qu'il a faite devant le Conseil, le représentant du Royaume-

women who had attempted to commit suicide in the British Embassy in Moscow because they could not go to England. Such tales, unaccompanied as they were by names or other concrete data, were surely meant for consumption in displaced persons' camps rather than in the Economic and Social Council. It was impossible to hear without indignation such fantastic allegations by officially accredited representatives of a country which was considered to be an ally of the USSR.

The truth of the matter was that the majority of displaced persons wished to return home. Far from wanting to be allowed to repatriate Soviet citizens by force, as the United Kingdom representative had alleged, the USSR asked only that the refugees should not be forcibly held back and transformed into commodities of the cheap labour market. The refugees concerned were not British subjects but citizens of the Soviet Union. The USSR delegation could not ignore their plight simply to please the United Kingdom delegation. It would continue to raise the question of repatriation until satisfaction was obtained. The United Kingdom delegation would certainly do the same if British subjects were concerned and the Government of the Soviet Union, instead of counteracting such efforts, would do its best to contribute towards an equitable solution. If the United Kingdom delegation was really anxious to help in the solution of the problem of displaced persons, it had an excellent opportunity to do so by supporting the USSR draft resolution.

Mr. THORP (United States of America) remarked that the present discussion was very familiar. The charges made by the USSR, Polish and Byelorussian SSR representatives were not new. At the present stage he would not reply to those charges, but that did not mean that he accepted them in any way.

Many months previously the Secretary-General had been requested to take steps to investigate the situation of refugees, and the "Hambro Mission" had been set up to visit the refugee camps. The mission's report (E/816 and E/816/Add.1) had been submitted to the Council at Geneva. The basic fact emphasized in the report was that the persons remaining in the camps had no desire to be repatriated. It had to be admitted that in the intervening three months twenty-nine Soviet citizens had been repatriated; however, as the representative of the Byelorussian SSR had indicated, the number of refugees and displaced persons ran into tens of thousands.

He reminded the Council that in 1946 a count of the displaced persons had been made, at which time 95 per cent had declared that they did not wish to return to their countries of origin for various reasons.

The important aspect of the matter at present was resettlement rather than repatriation, and at its seventh session in Geneva the Council had emphasized that aspect. The USSR draft resolution (E/1223), on the other hand, re-opened the question of repatriation.

Many countries had adopted constructive measures to deal with the problem of displaced

Uni a fait allusion à des femmes soviétiques qui avaient essayé de se suicider à l'Ambassade britannique à Moscou parce qu'elles ne pouvaient pas aller en Angleterre. Ces histoires, qui n'étaient accompagnées d'aucun nom ou d'aucun fait concret, sont certainement destinées plutôt aux camps de personnes déplacées qu'au Conseil économique et social. Il est impossible d'entendre sans indignation des allégations aussi fantastiques de la part de représentants officiellement accrédités d'un pays qui est censé avoir été un allié de l'URSS.

La vérité, en cette affaire, est que la majorité des personnes déplacées souhaitent rentrer dans leurs foyers. L'URSS, loin de désirer être autorisée à rapatrier des citoyens soviétiques par la force, comme le représentant du Royaume-Uni l'a prétendu, demande seulement que les réfugiés ne soient pas retenus de force pour alimenter le marché d'une main-d'œuvre à bas prix. Les réfugiés en question ne sont pas sujets britanniques, mais citoyens de l'Union soviétique. La délégation de l'URSS ne peut ignorer leur situation simplement pour faire plaisir à la délégation du Royaume-Uni. Elle continuera de soulever la question du rapatriement jusqu'à ce qu'elle ait obtenu satisfaction. La délégation du Royaume-Uni agirait certainement de même s'il s'agissait de sujets britanniques, et le Gouvernement de l'Union soviétique, au lieu de contrecarrer ses efforts, ferait de son mieux pour aider à trouver une solution équitable. Si la délégation du Royaume-Uni est réellement désireuse d'aider à trouver une solution au problème des personnes déplacées, elle a une excellente occasion de le faire en donnant son appui au projet de résolution de l'URSS.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que la discussion offre un aspect bien connu. Les accusations portées par les représentants de l'URSS, de la Pologne et de la RSS de Biélorussie ne sont pas nouvelles. Il n'y répondra pas à ce stade de la discussion, mais cela ne signifie point qu'il les accepte en aucune façon.

Il y a plusieurs mois, le Secrétaire général a été invité à prendre les mesures nécessaires pour qu'une enquête fût ouverte sur la situation des réfugiés et la "Mission Hambro" a été constituée pour visiter les camps de réfugiés. Le rapport (E/816) de la commission a été soumis au Conseil à Genève. Le point fondamental que fait ressortir ce rapport est que les personnes qui restent dans les camps n'ont aucun désir d'être rapatriées. Dans les trois mois qui se sont écoulés, vingt-neuf citoyens soviétiques ont été rapatriés, il faut le reconnaître, mais, comme le représentant de la RSS de Biélorussie l'a indiqué, le nombre des réfugiés et personnes déplacées s'élève à des dizaines de mille.

Le représentant des Etats-Unis rappelle au Conseil que les personnes déplacées ont été dénombrées en 1946, époque à laquelle 95 pour 100 d'entre elles ont déclaré que, pour diverses raisons, elles ne désiraient pas rentrer dans leur pays d'origine.

A présent, l'aspect important de la question est la réinstallation plutôt que le rapatriement, et le Conseil, lors de sa septième session, à Genève, a insisté sur cet aspect. Par contre, le projet de résolution de l'URSS (E/1223), rouvre la question du rapatriement.

Nombre de pays ont adopté des mesures constructives en vue de régler le problème des per-

persons. The IRO had declared it to be an international responsibility. The Council should adopt a resolution urging that all States should cooperate in an effort to establish the unhappy refugees and displaced persons and to ensure them happy lives.

He saw no point in considering individual telegrams when the number of refugees amounted to tens of thousands.

Mr. MAYHEW (United Kingdom), commenting on the statement of the USSR representative, observed that some of the refugees had fled only recently from communist persecution. Others again had spent the entire war in nazi concentration camps, while others were members of the German Social Unity Party.

The two Soviet wives of United Kingdom nationals had visited the British Embassy in Moscow, after being refused permission to leave the USSR, and had threatened to commit suicide. That incident had been taken up by the British Ambassador with the USSR Foreign Office. He would thus refer the USSR representative to the files of his own Government.

In the Social Committee, the USSR representative had shown great interest in the case of Yuri Serdjukov and had stressed that the fate of that boy, who had allegedly been prevented from returning to his mother and who had thus suffered great mental distress, was illustrative of the cruelty of the policy being pursued in the camps of the British Zone. Mr. Mayhew had investigated the case and had found, as the *Soviet Monitor* of 5 February 1949 had stated, that the boy had been repatriated in November 1948.

He felt that, in spending sufficient time investigating the other charges, including the alleged case of the British officer who had been accused of slapping a pregnant Polish woman, they could be cleared up in similar fashion. However, he did not feel that the Council was, convinced of the authenticity of the charges and would therefore refrain from spending the necessary time.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) pointed out that certain resolutions adopted at the second session of the General Assembly, during the discussion on the establishment of the IRO and also in the Council itself, had stressed the need for repatriating refugees and displaced persons as one of the primary tasks of the United Nations.

The United States representative was at present suggesting that the Council should concentrate on resettlement rather than repatriation. Such advice was an attempt to make the Council violate the resolutions of the General Assembly as well as some of its own resolutions; it was also in contradiction to the Constitution of the IRO which specified that resettlement should be considered only as a last resort.

The fact that the IRO had allowed a certain number of refugees to settle in Latin America, France, Canada, the United Kingdom, the Netherlands and other countries and had allowed several Governments and non-governmental or-

sonnes déplacées. L'OIR a déclaré que cette question constituait une responsabilité internationale. Le Conseil devrait adopter une résolution invitant instamment tous les Etats à unir leurs efforts pour établir les malheureux réfugiés et personnes déplacées et leur assurer une vie heureuse.

M. Thorp ne voit pas de raison de tenir compte de télégrammes émanant de personnes isolées alors que le nombre des réfugiés s'élève à des dizaines de mille.

M. MAYHEW (Royaume-Uni), commentant la déclaration du représentant de l'URSS, fait remarquer que c'est tout dernièrement que certains des réfugiés ont fui les persécutions communistes. D'autres, par ailleurs, sont restés pendant toute la durée de la guerre dans des camps de concentration nazis; d'autres encore sont membres du Parti socialiste unifié allemand.

Les deux épouses de nationalité soviétique de ressortissants du Royaume-Uni se sont rendues à l'Ambassade britannique à Moscou après s'être vu refuser la permission de quitter l'URSS, et ont menacé de se suicider. Cet incident a fait l'objet d'une intervention de l'Ambassadeur du Royaume-Uni auprès du Ministère des affaires étrangères de l'URSS. M. Mayhew renvoie donc le représentant de l'URSS aux archives de son propre Gouvernement.

Au Comité social, le représentant de l'URSS a fait montre d'un vif intérêt pour le cas de Youri Serdyukov, et a souligné que le sort de ce jeune garçon, qui aurait été empêché de retourner chez sa mère et avait, de ce fait, éprouvé une détresse profonde, fournissait un exemple de la cruauté dont le Royaume-Uni fait preuve dans les camps de la zone britannique. M. Mayhew a mené une enquête sur ce cas et a découvert, comme l'a indiqué le *Soviet Monitor* le 5 février 1949, que l'enfant avait été rapatrié en novembre 1948.

Le représentant du Royaume-Uni pense que, si l'on consacrait un temps suffisant à l'étude des autres accusations, et, entre autres, le cas de l'officier britannique accusé d'avoir frappé une femme polonaise enceinte, la lumière pourrait être faite sur ces affaires de façon analogue. Il ne pense pas cependant que le Conseil soit persuadé de l'authenticité des accusations; aussi s'abstiendra-t-il de leur consacrer son temps.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) fait ressortir que certaines résolutions adoptées par l'Assemblée générale, à sa deuxième session, lors de la discussion relative à la création de l'OIR, ainsi qu'au Conseil lui-même, ont mis en relief que l'une des tâches primordiales de l'Organisation des Nations Unies était de rapatrier les réfugiés et personnes déplacées.

Le représentant des Etats-Unis suggère maintenant que le Conseil se concentre sur la réinstallation plutôt que sur le rapatriement. Il essaie ainsi d'amener le Conseil à violer les résolutions de l'Assemblée générale, ainsi que certaines résolutions du Conseil lui-même; cette tentative est aussi en contradiction avec la Constitution de l'OIR où il est stipulé que la réinstallation ne doit être envisagée qu'en dernier ressort.

Le fait que l'OIR ait autorisé un certain nombre de réfugiés à s'établir en Amérique latine, en France, au Canada, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et dans d'autres pays, et ait permis à plusieurs Gouvernements et à diverses organisations non

ganizations to act as offices for the recruitment of cheap labour, amply showed its lack of interest in the fate of its so-called protégés.

The records of the Social Committee showed that the replies of the United Kingdom representative to the charges made had been far from complete, as he had based his entire argument on the allegation that all the charges were motivated by communist propaganda. That representative had argued that political refugees could not be termed "displaced persons" in the proper sense of the term. They were indeed not displaced persons; by taking up posts with the FBI, the State Department, the Voice of America and similar organizations they had returned to their spiritual places of origin.

Mr. Katz-Suchy pointed out that the discussion was not concerned with the fate of such persons but rather with the unhappy lot of the thousands of human beings who had been forcibly deported for labour purposes by the Germans and who were at present being prevented by propaganda and force from returning to their native lands. Affidavits concerning them had been submitted to the General Assembly.

The United Kingdom representative's tales of persecution and executions awaiting repatriates provided more material for the officers of his Government who were discouraging the refugees and displaced persons from returning to their home countries. The camp internees received no information apart from such hostile propaganda, as the material sent from their native countries was not allowed to enter the camps. Mr. Katz-Suchy presumed that the reason offered was that the material sent was communist propaganda.

With regard to the incident in which the pregnant Polish woman was involved, he doubted whether the United Kingdom representative would find a very satisfactory account of the matter if he referred to British newspapers.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) recalled General Assembly resolutions 8 (I) of 12 February 1946 and 136 (II) of 17 November 1947 dealing with the refugee problem. Certain articles in the Constitution of the IRO even stressed that the main task of the organization was to ensure the early return of refugees to their native lands, even though by its recent activity that organization had obviously contravened its own principles. The United States representative had, however, asserted that the main aspect of the matter at present was resettlement rather than repatriation.

Every kind of propaganda was being used in the camps to obstruct repatriation, and the few brave individuals who dared to state their desire to return met with reprisals. In his effort to convince members of the Council, the United Kingdom representative had endeavoured to use the same propaganda as was being used in the camps.

Attempts were being made to turn the issue of repatriation into one of resettlement elsewhere. Those unhappy refugees would therefore be reduced to forced labour in Brazil, Canada,

gouvernementales de jouer le rôle de bureaux de recrutement de main-d'œuvre à bon marché, montre amplement qu'elle ne s'intéressé nullement au sort de ceux qu'elle appelle ses "protégés".

Les comptes rendus du Comité social montrent que les réponses du représentant du Royaume-Uni aux accusations portées contre son pays ont été loin d'être complètes, car il a basé toute son argumentation sur l'allégation que toutes ces accusations étaient inspirées par la propagande communiste. Ce représentant a prétendu que les réfugiés politiques ne pouvaient être qualifiés de "personnes déplacées" au sens propre du terme. Ce ne sont certes pas des personnes déplacées; en acceptant des emplois au FBI, au Département d'Etat, à la Voix de l'Amérique et dans des organisations similaires, ils sont retournés à leur lieu d'origine spirituelle.

M. Katz-Suchy déclare que la discussion ne porte pas sur le sort de ces personnes, mais sur celui des milliers de malheureux êtres humains que les Allemands, pour s'assurer de la main-d'œuvre, ont déportés de force et qui sont à présent empêchés, par la propagande et par la force, de rentrer dans leur pays natal. Des dépositions recueillies sous serment ont été soumises à ce sujet à l'Assemblée générale.

Les racontars du représentant du Royaume-Uni sur les persécutions et les exécutions qui attendent les rapatriés fournissent de nouveaux éléments aux fonctionnaires de son Gouvernement qui s'emploient à décourager les réfugiés et les personnes déplacées de rentrer dans leur pays. Les internés des camps ne reçoivent nulle autre information que cette propagande hostile, car on ne laisse pas entrer dans les camps les publications envoyées par leurs pays d'origine. M. Katz-Suchy présume que la raison qu'on invoquerait pour expliquer cette mesure serait que ces publications renferment de la propagande communiste.

En ce qui concerne l'incident de la femme polonaise enceinte, il doute que le représentant du Royaume-Uni trouve un compte rendu satisfaisant de l'affaire s'il se reporte à des journaux britanniques.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle les résolutions 8 (I) de l'Assemblée générale en date du 12 février 1946 et 136 (II) en date du 17 novembre 1947, relatives au problème des réfugiés. Certains articles de la Constitution de l'OIR, bien que l'activité récente de cette organisation ait manifestement été en contradiction avec les principes qui la régissent, soulignent que la tâche principale de l'organisation est d'assurer le prompt retour des réfugiés dans leurs pays d'origine. Le représentant des Etats-Unis a cependant affirmé que, à présent, l'aspect principal de la question était la réinstallation plutôt que le rapatriement.

On utilise dans les camps toute espèce de propagande pour empêcher le rapatriement, et les quelques personnes courageuses qui osent manifester le désir de rentrer dans leur pays sont victimes de représailles. Le représentant du Royaume-Uni s'est efforcé de convaincre les membres du Conseil au moyen de la même propagande que celle dont on se sert dans les camps.

On s'efforce de remplacer le rapatriement des réfugiés par leur réinstallation à l'étranger. Les malheureux réfugiés seront, par conséquent, soumis au travail forcé au Brésil, au Canada,

Latin America and elsewhere, where, uprooted from their native soil, they would remain without any rights. Mr. Tsarapkin therefore wished to protest officially against such a method of violating the General Assembly resolutions and of disposing of the refugees.

Conditions in the camps were such that isolation and persecution awaited those who declared their desire to be repatriated and it was understandable that in comparison even labour in a Brazilian plantation, for example, seemed a happy fate.

He urged the adoption of the USSR draft resolution which was in keeping with the General Assembly resolutions he had already referred to and which emphasized the need for returning the refugees and displaced persons to their kinsfolk, thus sparing them from a life of slavery.

The draft resolution contained in the report of the Social Committee (E/1199), on the other hand, contravened the decisions of the General Assembly. If the Council adopted that draft resolution it would be condemning tens of thousands of displaced persons to a life of slavery in mines, plantations and other places where they would be deprived of any protection on the part of their Governments, and where death would soon reap its toll.

Mr. DE SOUZA GOMES (Brazil) referred to the telegram quoted by the representative of the Byelorussian SSR from a displaced person who had been resettled in Brazil and which described allegedly unbearable living conditions there. He reminded that representative that even if those statements could be accepted as accurate, it nevertheless remained true that liberty prevailed in Brazil. Such was not the case in certain other countries.

In reply to the question raised by the representative of Poland, Mr. de Souza Gomes explained that, as he had already pointed out in the Social Committee,¹ the Brazilian Government had temporarily put a stop to immigration of displaced persons in order to ensure suitable living conditions and other facilities for all immigrants arriving on Brazilian territory.

The PRESIDENT called for a vote on the various draft resolutions before the Council.

He first put to the vote the Australian amendment (E/1213) to the draft resolution submitted in the report of the Social Committee (E/1199).

The amendment was adopted by 14 votes to 3, with 1 abstention.

The PRESIDENT then put to the vote the draft resolution submitted by the Social Committee (E/1199) as amended by the Australian delegation.

The draft resolution as amended was adopted by 14 votes to 3.

The PRESIDENT put to the vote the USSR draft resolution (E/1223).

At the request of Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics), a separate vote was taken on each section of the USSR draft resolution.

¹ See document E/AC.7/SR.75.

en Amérique latine et dans d'autres pays, où, arrachés de leur pays natal, ils n'auront aucun droit. M. Tsarapkin désire donc protester officiellement contre cette façon de violer les résolutions de l'Assemblée générale et de disposer des réfugiés.

Les conditions qui existent dans les camps sont telles que l'isolement et la persécution attendent ceux qui manifestent le désir d'être rapatriés; et il est compréhensible que le travail dans une plantation brésilienne, par exemple, semble par comparaison constituer le bonheur.

M. Tsarapkin recommande l'adoption du projet de résolution de l'URSS qui est conforme aux résolutions de l'Assemblée générale qu'il a déjà mentionnées et qui souligne la nécessité de renvoyer les réfugiés et les personnes déplacées chez eux, en leur épargnant ainsi une vie d'esclave.

Par contre, le projet de résolution contenu dans le rapport du Comité social (E/1199) est en contradiction avec les décisions de l'Assemblée générale. Si le Conseil adoptait ce projet de résolution, il condamnerait des dizaines de milliers de personnes déplacées à l'esclavage dans les mines, les plantations, et autres lieux où elles seraient privées de toute protection de leurs Gouvernements, et où la mort exercerait bientôt parmi elles des ravages.

M. DE SOUZA GOMES (Brésil) fait allusion au télégramme d'une personne déplacée réinstallée au Brésil, cité par le représentant de la RSS de Biélorussie, dans lequel sont décrites les conditions de vie prétendument insupportables qui existeraient dans ce pays. Il rappelle au représentant de la RSS de Biélorussie que, même si ces déclarations pouvaient être acceptées comme exactes, il n'en resterait pas moins vrai que la liberté existe au Brésil. Ce n'est pas le cas dans certains autres pays.

En réponse à la question posée par le représentant de la Pologne, M. de Souza Gomes signale, comme il l'a déjà fait au Comité social¹, que le Gouvernement du Brésil a arrêté temporairement l'immigration des personnes déplacées afin d'assurer des conditions de vie convenables et d'autres facilités à tous les immigrants arrivant en territoire brésilien.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il va mettre aux voix les divers projets de résolution dont le Conseil est saisi.

Il met d'abord aux voix l'amendement de l'Australie (E/1213) au projet de résolution figurant dans le rapport du Comité social (E/1199).

Par 14 voix contre 3, avec une abstention, l'amendement est adopté.

Le PRÉSIDENT met alors aux voix le projet de résolution présenté par le Comité social (E/1199), tel qu'il a été amendé par la délégation de l'Australie.

Par 14 voix contre 3, le projet de résolution ainsi amendé est adopté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution de l'URSS (E/1223).

A la demande de M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), les différentes parties du projet de résolution de l'URSS sont mises aux voix séparément.

¹ Voir le document E/AC.7/SR.75.

The preamble to the draft resolution was rejected by 10 votes to 4, with 4 abstentions.

Paragraph 1 of the draft resolution was rejected by 10 votes to 3, with 5 abstentions.

Paragraph 2 of the draft resolution was rejected by 11 votes to 3, with 4 abstentions.

Paragraph 3 of the draft resolution was rejected by 13 votes to 3, with 2 abstentions.

81. Continuation of the discussion on the translation of the classics (E/823, E/823/Add.1, E/1138, E/1198 and E/1226)

The PRESIDENT recalled that originally the Council had four documents before it: a Lebanese draft resolution (E/1134), a United States amendment (E/1139) to the Lebanese draft resolution, a further French amendment (E/1140) and a USSR draft resolution (E/1138). At the 235th meeting it had been suggested that the authors of the various resolutions should consult together in an effort to arrive at a common text. As a result of those consultations, a joint resolution had been presented by the delegations of France and Lebanon (E/1198). In addition the Council now had before it an Australian draft resolution (E/1226) and the original USSR draft resolution (E/1138).

Mr. PLIMSOLL (Australia) pointed out that the Australian draft resolution (E/1226) had been introduced because there were certain objections to the French and Lebanese proposal (E/1198). While the Australian delegation agreed with the spirit of that proposal it held objections to certain of its aspects.

The objection to the first paragraph of the French and Lebanese draft resolution had already been formulated by the representative of Denmark. The field of the translation of the classics properly belonged to UNESCO. Any action by the Council would involve either overlapping or giving unnecessary instructions to UNESCO. The Council had not made a careful study of the question and was therefore not in a position either to judge the progress made by UNESCO or to give it instructions to proceed with its work, or again to establish experimental regional centres for translation.

The recommendation to Member States contained in the fourth paragraph of the draft resolution by France and Lebanon concerned a function which already appropriately belonged to UNESCO itself. The final paragraph of the draft resolution requesting the Secretary-General to obtain from UNESCO a detailed statement would almost certainly require the Secretary-General to report back to the Economic and Social Council. He thought it undesirable that the Council should deal with the question of translation of the classics at each session.

The representative of Australia felt that UNESCO was not in need of resolutions from the Council and that it was not wise for the Council to burden its own already heavy agenda.

The Australian delegation therefore considered that the item on the agenda could be adequately disposed of by the Australian draft resolution (E/1226) which merely stated that the Council

considérant du projet de résolution est rejeté.

Par 10 voix contre 3, avec 5 abstentions, le paragraphe 1 du projet de résolution est rejeté.

Par 11 voix contre 3, avec 4 abstentions, le paragraphe 2 du projet de résolution est rejeté.

Par 13 voix contre 3, avec 2 abstentions, le paragraphe 3 du projet de résolution est rejeté.

81. Suite de la discussion sur la traduction des classiques (E/823, E/823/Add.1, E/1138, E/1198 et E/1226)

Le PRÉSIDENT rappelle que le Conseil était primitivement saisi de quatre documents: un projet de résolution du Liban (E/1134), un amendement des Etats-Unis (E/1139) au projet de résolution du Liban, un amendement de la France (E/1140) au même projet de résolution et un projet de résolution de l'URSS (E/1138). A la 235ème séance, il a été proposé que les auteurs des diverses résolutions se consultent en vue de rédiger un texte commun. A la suite de ces consultations, les délégations de la France et du Liban ont présenté un projet de résolution commun (E/1198). Le Conseil est en outre saisi d'un projet de résolution de l'Australie (E/1226) et du projet de résolution initial de l'URSS (E/1138).

M. PLIMSOLL (Australie) fait remarquer que le projet de résolution australien (E/1226) a été présenté en raison de certaines objections à la proposition de la France et du Liban (E/1198). La délégation australienne, tout en étant d'accord avec l'esprit de cette proposition, s'oppose cependant à certains de ses aspects.

Le représentant du Danemark a déjà formulé l'objection au premier paragraphe du projet de résolution commun de la France et du Liban. La traduction des classiques relève de la compétence propre de l'UNESCO. Toute décision prise par le Conseil entraînerait soit un double emploi, soit la transmission à l'UNESCO d'instructions inutiles. Le Conseil n'a pas procédé à une étude approfondie de la question et n'est donc en mesure ni de juger les progrès accomplis par l'UNESCO, ni de lui donner des instructions sur la façon de poursuivre ses travaux ou de créer des centres expérimentaux régionaux de traduction.

La recommandation aux Etats Membres qui fait l'objet du quatrième paragraphe du projet de résolution de la France et du Liban relève d'une fonction qui appartient déjà, à juste titre, à l'UNESCO elle-même. Le dernier paragraphe du projet de résolution, qui invite le Secrétaire général à demander à l'UNESCO un exposé détaillé, exigerait presque certainement que le Secrétaire général présente ultérieurement un rapport au Conseil économique et social. M. Plimsoll pense qu'il n'est pas souhaitable que le Conseil examine à chacune de ses sessions la question de la traduction des classiques.

Le représentant de l'Australie estime que l'UNESCO n'a pas besoin de résolutions du Conseil et qu'il n'est pas sage que le Conseil allonge son ordre du jour déjà chargé.

La délégation australienne considère donc que la question à l'ordre du jour pourrait être convenablement résolue comme le propose le projet de résolution de l'Australie (E/1226) qui déclare

had considered UNESCO's reports on translation of the classics and noted with satisfaction the progress achieved by UNESCO.

The meeting rose at 1 p.m.

TWO HUNDRED AND SIXTY-EIGHTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 9 March 1949, at 3 p.m.*

President: Mr. James THORN (New Zealand).

82. Continuation of the discussion on the translation of the classics (E/823, E/823/Add.1, E/1138, E/1198 and E/1226)

At the invitation of the President, Mr. Arnaldo, representative of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, took a seat at the Council table.

Mr. AZKOUL (Lebanon) recalled that it had been decided, at the President's suggestion (235th meeting), that the representatives of delegations which had presented draft resolutions or amendments should meet with a view to reaching an agreement. The representatives of France, the United States, the USSR and Lebanon had therefore consulted with one another. The representatives of France and Lebanon had agreed upon a joint text (E/1198) which had seemed acceptable to the United States representative. It had been impossible, however, to give entire satisfaction to the representative of the USSR who had presented a separate draft resolution (E/1138).

Another draft (E/1226) had been submitted to the Council by the representative of Australia who had raised certain objections to the joint draft resolution of France and Lebanon. According to the representative of Australia, adoption of the Franco-Lebanon draft would constitute interference in matters falling within the competence of UNESCO. The Council should keep in mind, however, the fact that it was not UNESCO which had taken the initiative in that respect.

He stressed that the General Assembly had adopted resolution 60 (I) on the translation of the classics, as a result of which the Economic and Social Council, in resolution 53 (IV), had decided to submit the question to UNESCO for its consideration. In acting thus the Council had stressed the importance it attached to that question. UNESCO was explaining the nature and scope of the difficulties it was encountering to the Council. The only logical decision for the Council, therefore, was to show UNESCO that it understood the difficulties with which it was faced; the Council should also ask that Organization to prepare a detailed report on those difficulties and to transmit it to the specialized agencies which were particularly competent in the matter and which might be able to give UNESCO useful advice. That was the purpose of the Franco-Lebanese draft resolution.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) recalled that the delegation of the USSR had stated its point of view at the beginning of the discussion (233rd meeting) and had

simplement que le Conseil a examiné les rapports du l'UNESCO sur la traduction des classiques et qu'il prend acte avec satisfaction des progrès accomplis par cette organisation.

La séance est levée à 13 heures.

DEUX-CENT-SOIXANTE-HUITIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 9 mars 1949, à 15 heures.*

Président: M. James THORN (Nouvelle-Zélande).

82. Suite de la discussion sur la traduction des classiques (E/823, E/823/Add.1, E/1138, E/1198 et E/1226)

Sur l'invitation du Président, M. Arnaldo représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, prend place à la table du Conseil.

M. AZKOUL (Liban) rappelle qu'il avait été décidé, sur la suggestion du Président (235ème séance), que les représentants des délégations ayant présenté des projets de résolution ou des amendements se réunissent afin d'aboutir à un accord. C'est ainsi que les représentants de la France, des Etats-Unis, de l'URSS et du Liban sont entrés en consultation. Les représentants de la France et du Liban sont tombés d'accord sur un texte commun (E/1198) rédigé d'une façon qui a paru acceptable au représentant des Etats-Unis. Il a cependant été impossible de satisfaire entièrement le représentant de l'URSS, qui a présenté un projet de résolution distinct (E/1138).

Le représentant de l'Australie, ayant formulé certaines objections contre le projet de résolution commun de la France et du Liban, a soumis au Conseil un projet distinct (E/1226). D'après le représentant de l'Australie, l'adoption du projet franco-libanais constituerait une intervention dans le domaine de l'UNESCO. Il convient cependant de se rappeler que ce n'est pas l'UNESCO qui a pris l'initiative en la matière.

M. Azkoul souligne que l'Assemblée générale a adopté la résolution 60 (I) sur la traduction des classiques, résolution à la suite de laquelle le Conseil économique et social, par sa résolution 53 (IV), a décidé de soumettre la question à l'examen de l'UNESCO. En agissant ainsi, le Conseil a souligné tout l'intérêt que présente pour lui cette question. A l'heure actuelle, l'UNESCO expose au Conseil la nature et l'ampleur des difficultés qu'elle rencontre. La seule décision que le Conseil puisse logiquement prendre est donc de montrer à l'UNESCO qu'il comprend devant quelles difficultés elle se trouve; le Conseil devrait aussi demander à cette organisation de faire un rapport détaillé sur ces difficultés et de transmettre ce rapport aux institutions spécialisées qui possèdent une compétence particulière dans ce domaine et qui pourront fournir à l'UNESCO tous conseils utiles. Tel est l'objet du projet de résolution franco-libanais.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, dès le début de la discussion (233ème séance), la délégation de l'URSS a exposé son point de vue et présenté un